

(19)



(11)

EP 2 637 158 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.09.2013 Bulletin 2013/37

(51) Int Cl.:
G09F 15/00 (2006.01) G09F 17/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13157740.5**

(22) Date de dépôt: **05.03.2013**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Creaset International SARL**
4963 Clemency (LU)

(72) Inventeur: **Delvaux, Vincent**
1380 Lasne (BE)

(74) Mandataire: **Coulon, Ludivine et al**
Gevers & Vander Haeghen
Holidaystraat 5
1831 Diegem (BE)

(30) Priorité: **05.03.2012 LU 91954**

(54) **Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire**

(57) Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire comprenant une toile (1) et des éléments de support (4) de ladite toile (1), lesdits éléments de support (4) présentant une partie inférieure et une partie supérieure, ladite toile (1) comprenant une surface d'impression centrale (2) et des bords latéraux (3), lesdits bords latéraux (3) formant un cadre périphérique autour

de ladite surface d'impression centrale (2) étant formée au départ d'une première membrane, lesdits bords latéraux (3) étant formés au départ d'une deuxième membrane, lesdites première et deuxième membranes présentant des rigidités différentes, ladite surface d'impression centrale (2) et ledit cadre périphérique étant en outre solidarisés entre eux sur leur pourtour.

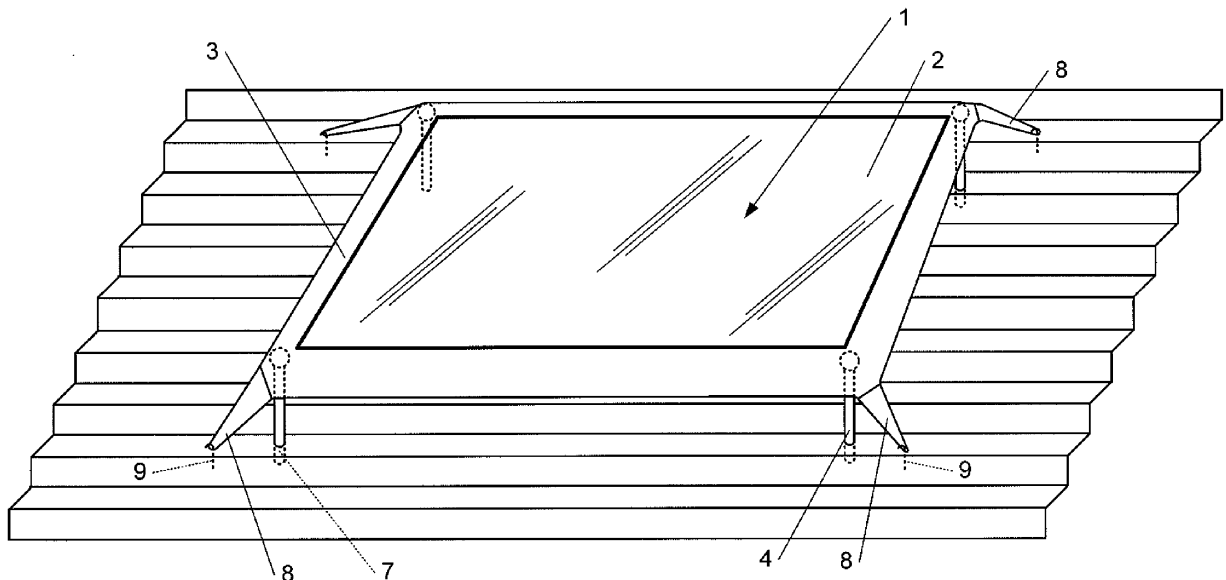


Fig. 2

EP 2 637 158 A2

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un système d'installation et de montage d'une structure publicitaire comprenant une toile et des éléments de support de ladite toile, lesdits éléments de support présentant une partie inférieure et une partie supérieure, ladite toile comprenant une surface d'impression centrale et des bords latéraux, lesdits bords latéraux formant un cadre périphérique autour de ladite surface d'impression centrale étant formée au départ d'une première membrane, lesdits bords latéraux étant formés au départ d'une deuxième membrane, lesdites première et deuxième membranes présentant des rigidités différentes, ladite surface d'impression centrale et ledit cadre périphérique étant en outre solidarisés entre eux sur leur pourtour.

[0002] Un tel système pour l'installation et le montage d'une structure publicitaire est connu et comprend généralement un cadre métallique comme élément de support fixé à une surface, par exemple un mur, ou muni de pieds. Une toile pourvue d'oeillets sur son pourtour est placée au centre dudit cadre métallique, ladite toile étant accrochée audit cadre métallique par l'intermédiaire d'un câble ou d'un élastique passant dans lesdits oeilletons de ladite toile avant d'être fixé audit cadre métallique.

[0003] Par exemple, le document US2006/0174525 décrit des panneaux d'affichage en toile dont une partie peut être formée dans un matériau étirable, lesdits panneaux d'affichage comprenant une série d'ouvertures destinées à recevoir des moyens de connexion permettant de fixer lesdits panneaux d'affichage à une cadre de support. Ces moyens de fixation peuvent par exemple être des attaches présentes sur ledit cadre de support, du velcro, des crochets présents sur lesdits panneaux d'affichage ou encore des barres insérées dans un ourlet formé sur la périphérie desdits panneaux d'affichage, ces barres étant munies, à leurs extrémités, de crochets ou d'anneaux prévus pour se fixer sur ledit cadre de support. Le document US2006/0174525 divulgue donc des panneaux d'affichage qui requièrent indispensablement des cadres de support formés de nombreux éléments sur lesquels les panneaux d'affichage sont fixés par l'intermédiaire de moyens de fixation.

[0004] Malheureusement, un tel système reposant sur l'utilisation d'un cadre métallique comme élément de support au centre duquel est maintenue une toile, par l'intermédiaire d'éléments de fixation la fixant audit cadre de support, est contraignant puisque, à cause du poids de la structure métallique et des nombreux éléments la composant, plusieurs personnes sont requises pour en assurer le montage, ce qui demande généralement plusieurs heures. De plus, un tel système est difficilement amovible puisqu'il s'agit alors de démonter toute la structure métallique supportant la bâche. Par ailleurs, l'utilisation de moyens de fixation de ladite toile audit cadre de support complexifie fortement la mise en place de la structure publicitaire et augmente donc considérablement le temps requis pour la pose de cette structure pu-

blicitaire.

[0005] L'invention a pour but de pallier les inconvénients mentionnés ci-dessus en procurant un système léger et comprenant peu d'éléments pour l'installation et le montage d'une structure publicitaire, ce système permettant un montage et un démontage rapide de la structure publicitaire, ces opérations pouvant être réalisées par une seule personne.

[0006] Ainsi, pour résoudre ces problèmes, il est prévu suivant l'invention, un système d'installation et de montage d'une structure publicitaire tel qu'indiqué au début **caractérisé en ce que** ladite deuxième membrane formant ledit cadre périphérique présente une rigidité permettant une mise sous tension de l'ensemble de ladite toile lorsque ledit cadre périphérique est étiré pour englober ladite partie supérieure desdits éléments de support de ladite toile.

[0007] Une telle structure publicitaire permet d'éviter l'utilisation de structures métalliques lourdes et comprenant de nombreux éléments car, selon la présente invention, ladite deuxième membrane permet une mise en place rapide et facile de ladite structure publicitaire puisque ladite deuxième membrane formant ledit cadre périphérique permet une mise sous tension de l'ensemble de ladite toile en englobant seulement quelques éléments de support légers. Ceci est particulièrement avantageux puisqu'il n'est plus nécessaire ni d'utiliser un cadre métallique lourd, peu amovible et contraignant ni d'utiliser de moyens de fixation fixant ladite toile audit cadre de support, lors du montage d'une structure publicitaire.

[0008] Avantageusement, lesdites première et deuxième membranes sont formées au départ de polymères. Ceci permet de disposer d'une toile légère et flexible.

[0009] Selon un mode de réalisation du système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'invention, ladite surface d'impression et lesdits bords latéraux sont formés au départ de membranes issues d'un même polymère, lesdites membranes présentant des rigidités différentes. De façon avantageuse, la rigidité de ladite première membrane formant ladite surface d'impression centrale doit être suffisante pour que ladite surface d'impression centrale puisse être tendue sans présenter de plis. Par contre, la rigidité de ladite deuxième membrane formant ledit cadre périphérique doit permettre un étirement dudit cadre périphérique pour qu'il puisse englober lesdits éléments de support et ainsi permettre la mise sous tension de l'ensemble de ladite toile, lesdites première et deuxième membranes étant solidarisées entre elles.

[0010] Selon un mode de réalisation alternatif du système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'invention, ladite surface d'impression et lesdits bords latéraux sont formés respectivement au départ d'une première et d'une deuxième membranes issues de polymères différents, lesdites première et deuxième membranes présentant des rigidités différentes. Avantageusement, ce mode de réalisation permet à la fois d'utiliser des membranes issues de polymères dif-

férents tout en jouant sur les rigidités de chacune desdites première et deuxième membranes.

[0011] Il est bien entendu que, selon les modes de réalisation mentionnés ci-dessus, les polymères peuvent présenter des épaisseurs identiques ou différentes.

[0012] De préférence, lesdits éléments de support sont placés à intervalles réguliers selon les axes définis par lesdits bords latéraux, lesquels doivent être étirés pour englober la partie supérieure desdits éléments de support de telle sorte que ladite toile est mise sous tension sur l'ensemble de sa surface. La disposition des éléments de support sera définie par l'homme du métier selon la dimension de ladite toile et selon les caractéristiques respectives de ladite surface d'impression et desdits bords latéraux, le but étant, suite à l'étirement desdits bords latéraux formant ledit cadre périphérique, que l'ensemble de ladite toile soit mis sous tension.

[0013] Avantageusement, lesdits éléments de support sont des mats, des poteaux ou des potelets placés selon les axes définis par lesdits bords latéraux formant un cadre périphérique autour de ladite surface d'impression centrale. Par rapport aux éléments de support décrits dans l'état de la technique, les éléments de support selon la présente invention ont pour avantage d'être indépendants les uns des autres, ce qui facilite leur mise en place qui est d'autant plus rapide dès lors que des trous sont préalablement pratiqués dans le sol afin de les recevoir. Il est bien entendu que ces trous sont prévus à l'avance et qu'il suffit d'y insérer les éléments de support lors de l'installation et du montage d'une structure publicitaire selon l'invention.

[0014] Préférentiellement, lesdits éléments de support présentent des hauteurs différentes. Ceci est particulièrement avantageux lorsque la structure publicitaire selon l'invention doit être inclinée et permet, en jouant sur la hauteur des éléments de support, de définir l'angle d'inclinaison souhaité de ladite structure publicitaire. Il est également possible, selon les hauteurs de chacun des éléments de support et selon leur positionnement les uns par rapport aux autres, d'imposer des différences de hauteurs entre différentes zones de ladite surface d'impression.

[0015] Préférentiellement, ladite surface d'impression centrale est constituée d'un ensemble de membranes, lesdites membranes étant assemblées entre elles par soudure à haute fréquence. L'assemblage par soudure à haute fréquence, ou par tout type de soudure adapté, permet la juxtaposition de plusieurs toiles de grandes tailles et ainsi la mise en place de structures publicitaires de grandes dimensions.

[0016] De préférence, ladite surface d'impression centrale et ledit cadre périphérique sont solidarités par soudure à haute fréquence ou par l'intermédiaire d'un système à baïonnettes ou à oeillets dans lesquels passe un câble. La soudure à haute fréquence, ou tout type de soudure adapté, assure un assemblage permanent de la surface d'impression et des bords latéraux formant ledit cadre périphérique tandis que, avantagement,

lesdits systèmes à baïonnettes ou à oeillets dans lesquels passe un câble permettent de désolidariser ladite surface d'impression et ledit cadre périphérique à tout moment. Il est ainsi possible de réutiliser ledit cadre périphérique qui sera solidarité ultérieurement à une autre surface d'impression.

[0017] Avantagement, la structure publicitaire selon l'invention comprend en outre au moins un dispositif de sécurité présentant une première extrémité et une deuxième extrémité, ladite première extrémité dudit dispositif de sécurité étant fixée à au moins un desdits bords latéraux, ladite deuxième extrémité dudit dispositif de sécurité étant fixée à un point d'ancrage situé sous le plan horizontal formé par la surface de ladite toile mise sous tension. Un tel dispositif de sécurité permet de sécuriser l'ensemble de la structure publicitaire essentiellement lorsqu'elle est placée en milieu extérieur, par exemple dans un stade de football, afin d'éviter que ladite toile ne se détache des éléments de support et ne constitue ainsi un danger, ce qui pourrait être le cas par exemple lors de rafales de vent.

[0018] De préférence, ladite première extrémité dudit dispositif de sécurité est fixée à un bord latéral par soudure à haute fréquence ou par tout moyen de fixation adéquat, par exemple par un système à baïonnettes ou à oeillets dans lequel passe un câble.

[0019] De préférence, ladite deuxième extrémité dudit dispositif de sécurité est fixée au sol par tout moyen de fixation adéquat, par exemple par l'intermédiaire d'un piquet.

[0020] D'autres formes de réalisation du dispositif suivant l'invention sont indiquées dans les revendications annexées.

[0021] La présente invention porte également sur une structure publicitaire selon l'invention pour la mise en place d'annonces publicitaires sur des surfaces planes, inclinées ou présentant des différences de niveaux. L'utilisation d'une structure publicitaire selon l'invention est donc adaptée à tout type de surface, par exemple une pelouse, une toiture ou encore un support présentant des différences de niveau comme par exemple une tribune de stade de football dont les rangées de sièges constituent différents niveaux.

[0022] D'autres formes d'utilisation du dispositif suivant l'invention sont indiquées dans les revendications annexées.

[0023] D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et en faisant référence aux dessins annexés.

La figure 1 est une illustration d'un mode de réalisation du système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'invention.

La figure 2 est une illustration d'un autre mode de réalisation du système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'invention.

[0024] Sur les figures, les éléments identiques ou analogues portent les mêmes références.

[0025] La figure 1 illustre le système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'invention selon un mode de réalisation particulier. La toile (1) comprend une surface d'impression centrale (2) pourvue d'oeillets (5) sur son pourtour et des bords latéraux (3) formant un cadre périphérique autour de ladite surface d'impression centrale (2), ledit cadre périphérique étant également pourvu d'oeillets sur son pourtour en contact avec ladite surface d'impression centrale (2). La surface d'impression centrale (2) est solidarisées aux bords latéraux (3) formant le cadre périphérique par l'intermédiaire d'un système à oeilletons (5) comprenant un câble (6) passant alternativement dans les oeilletons (5) de ladite surface d'impression centrale (2) et dudit cadre périphérique. Des éléments de support (4) sous forme de potelets sont disposés selon les axes définis par lesdits bords latéraux (3) en étant insérés dans des orifices (7) pratiqués dans le sol à cet effet. Ces éléments de support (4) sont placés de telle manière que lesdits bords latéraux (3) doivent être étirés pour englober la partie supérieures desdits éléments de support (4), ce qui permet de mettre l'ensemble de ladite toile (1) sous tension puisque lesdits bords latéraux (3) sont solidaires de ladite surface d'impression centrale (2).

[0026] La figure 2 illustre le système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'invention selon un autre mode de réalisation particulier. Selon ce mode de réalisation, la structure publicitaire est placée sur un support présentant des différences de niveaux (support sous forme d'escalier) et comprend les mêmes éléments que ceux décrits à la Figure 1 à la différence que ladite surface d'impression centrale (2) est solidarisée aux bords latéraux (3) formant un cadre périphérique par soudure à haute fréquence. En outre, des dispositifs de sécurité (8) sont ajoutés aux quatre coins de ladite toile (1). Ces dispositifs de sécurité (8) sont fixés par l'une de leurs extrémités aux bords latéraux (3) de ladite toile (1) par soudure à haute fréquence, l'autre extrémité desdits dispositifs de sécurité (8) étant fixée au sol par l'intermédiaire d'un piquet (9).

[0027] Il est bien entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisations décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre des revendications annexées.

Revendications

1. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire comprenant une toile (1) et des éléments de support (4) de ladite toile (1), lesdits éléments de support (4) présentant une partie inférieure et une partie supérieure, ladite toile (1) comprenant une surface d'impression centrale (2) et des bords latéraux (3), lesdits bords latéraux (3) formant un cadre

périphérique autour de ladite surface d'impression centrale (2) étant formée au départ d'une première membrane, lesdits bords latéraux (3) étant formés au départ d'une deuxième membrane, lesdites première et deuxième membranes présentant des rigidités différentes, ladite surface d'impression centrale (2) et ledit cadre périphérique étant en outre solidarisés entre eux sur leur pourtour, **caractérisé en ce que** ladite deuxième membrane formant ledit cadre périphérique présente une rigidité permettant une mise sous tension de l'ensemble de ladite toile lorsque ledit cadre périphérique est étiré pour englober ladite partie supérieure desdits éléments de support (4) de ladite toile (1).

2. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdites première et deuxième membranes sont formées au départ de polymères.

3. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ladite surface d'impression (2) et lesdits bords latéraux (3) sont formés au départ de membranes issues d'un même polymère, lesdites membranes présentant des rigidités différentes.

4. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ladite surface d'impression (2) et lesdits bords latéraux (3) sont formés au départ de membranes issues de polymères différents, lesdites membranes présentant des rigidités différentes.

5. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** lesdits éléments de support (4) sont placés à intervalles réguliers selon les axes définis par lesdits bords latéraux (3) qui doivent être étirés pour englober la partie supérieure desdits éléments de support (4) de telle sorte que ladite toile (1) est mise sous tension sur l'ensemble de sa surface.

6. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** lesdits éléments de support (4) comprennent un : des mats, des poteaux et des potelets.

7. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** lesdits éléments de support (4) présentent des hauteurs différentes.

8. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ladite surface

d'impression centrale (2) est constituée d'un ensemble de membranes, lesdites membranes étant assemblées entre elles par soudure à haute fréquence.

9. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** ladite surface d'impression centrale et ledit cadre périphérique sont solidarisés par soudure à haute fréquence. 5
10
10. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** ladite surface d'impression centrale et ledit cadre périphérique sont solidarisés par l'intermédiaire d'un système à baïonnettes dans lequel passe un câble (6). 15
11. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** ladite surface d'impression centrale et ledit cadre périphérique sont solidarisés par l'intermédiaire d'un système à oeillets (5) dans lequel passe un câble (6). 20
12. Système d'installation et de montage d'une structure publicitaire selon l'une des quelconques revendications 1 à 11, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre au moins un dispositif de sécurité (8) présentant une première extrémité et une deuxième extrémité, ladite première extrémité dudit dispositif de sécurité (8) étant fixée à au moins un desdits bords latéraux (3), ladite deuxième extrémité dudit dispositif de sécurité (8) étant fixée à un point d'ancrage situé sous le plan horizontal formé par la surface de ladite toile (1) mise sous tension. 25
30
35
13. Structure publicitaire selon l'une quelconque des revendications 1 à 12 pour la mise en place d'annonces publicitaires sur des surfaces planes, inclinées ou présentant des différences de niveaux. 40

45

50

55

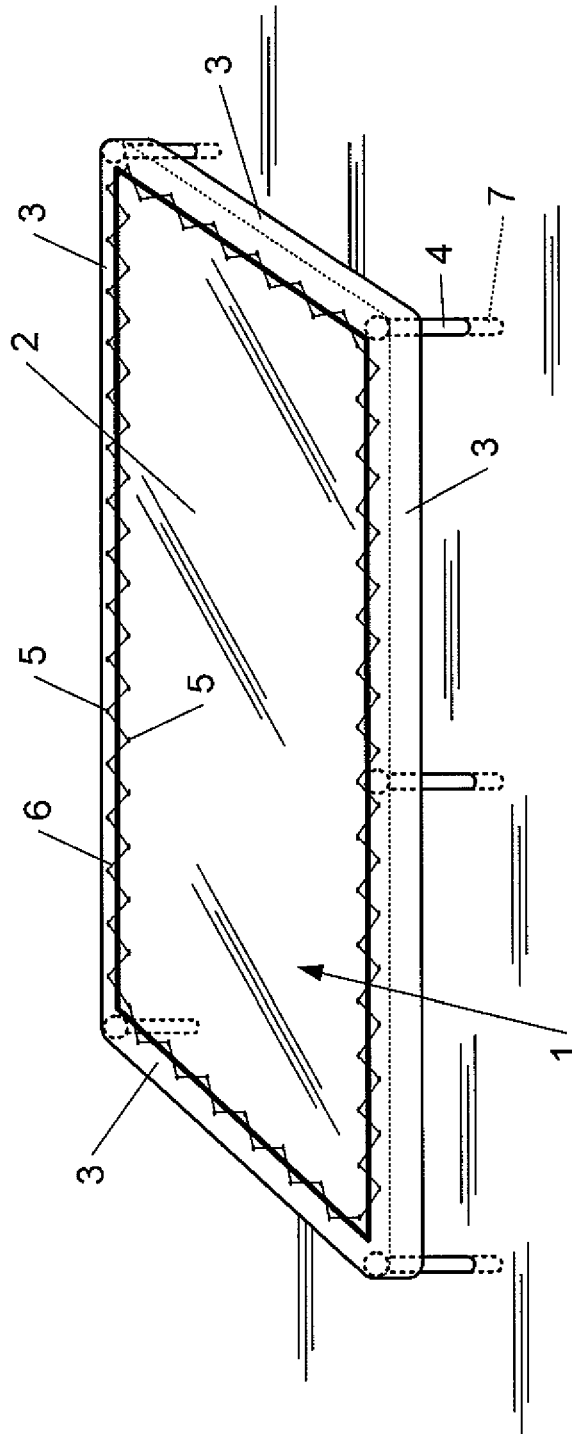


Fig. 1

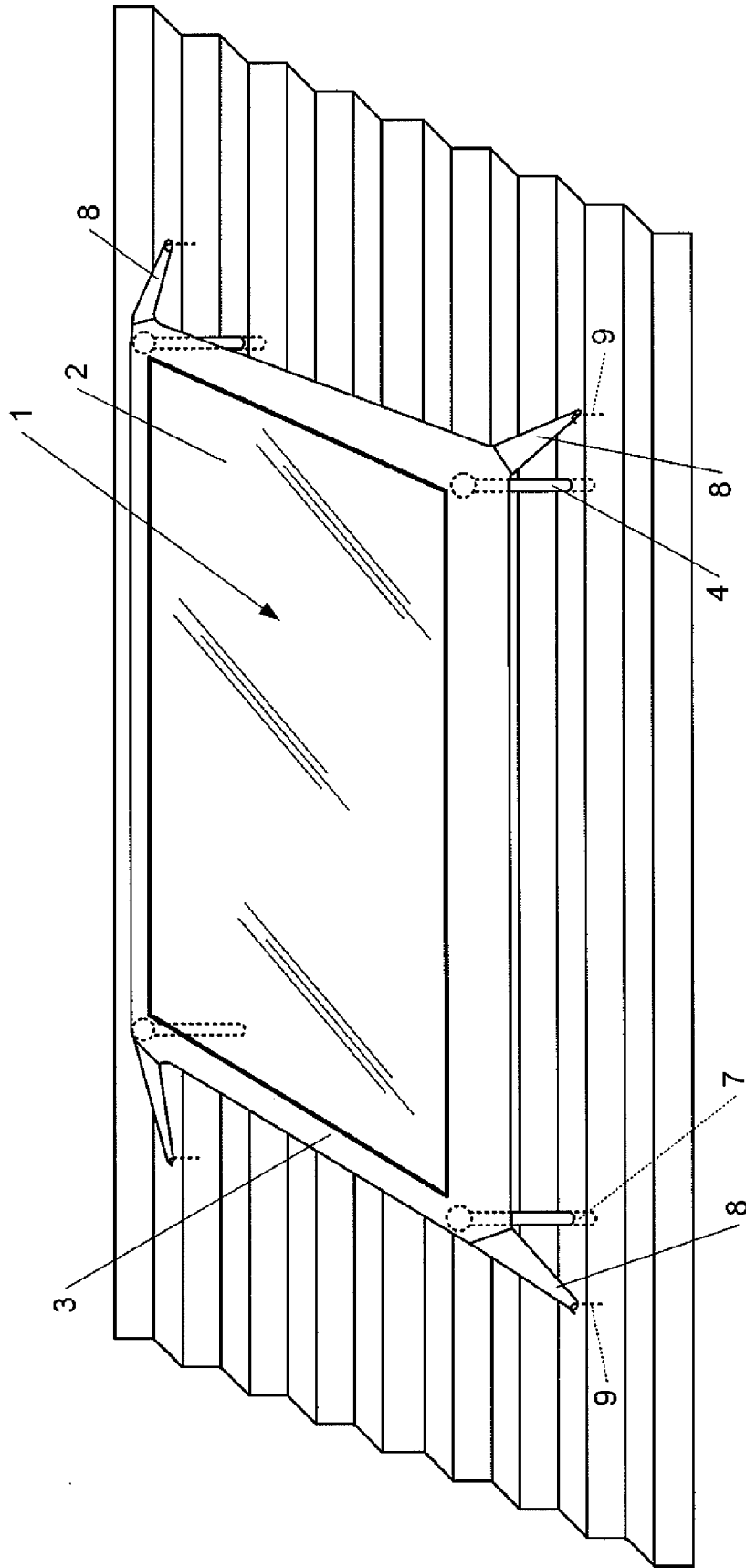


Fig. 2

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 20060174525 A [0003]